

Séance du 5 avril 2023

~~~~~

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars-les-Bois sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 29 mars 2023.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe.

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

M. Patrick ROUDIER a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023
- Matériel
- Travaux en commun
- Questions diverses

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### **a) Tracteur Landini**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le tracteur déposé chez THOUARD est revenu avec le relevage arrière réparé, et depuis, il ne fait plus de bruit ! Il répond non à la question de Dominique FAYS sur l'existence d'un coupe-batterie.

#### **b) Goudronneuse :**

Monsieur le Président ajoute qu'un bac fabriqué par la SAS THOUARD va servir à tremper la lance de la goudronneuse afin de la nettoyer efficacement. Il est rangé à l'atelier du Seure.

#### **c) Balayeuse :**

Après le Seure, la commune de Villars a utilisé la balayeuse attelée au tracteur Landini et en est satisfaite. Jean-Paul s'est déplacé en mars expliquer à Thomas le mode d'emploi du matériel.

### **3- Travaux en commun**

Lundi 3 avril, l'enrobé commandé a été livré à Migron selon la demande suivante :

- Migron : 10 tonnes
- Villars : 5 tonnes
- Le Seure : 2 tonnes

Cette année, le prix de la tonne s'élève à 84 € au lieu de 106 € en 2022.

Les travaux doivent s'organiser ainsi :

- Au **Seure** : **4 avril** : 3 agents (Jean-Paul, David et Thomas)
- À **Migron** : **5 avril** : 3 agents : Jean-Paul, David (et Thomas jusqu'à midi)  
**6 avril** : 3 agents : Jean-Paul, David et Florian  
**17 avril** : 3 agents : Jean-Paul, David et Thomas  
**18 avril** : 3 agents : Florian, David et Thomas (Jean-Paul est en arrêt pour la journée)  
**19 et 20 avril** : 3 agents : Jean-Paul, Florian et Thomas.  
Mise au point sur Migron
- À **Villars** pour finir.

Thomas s'absentera du mercredi 5 avril à midi jusqu'au vendredi 7 avril inclus pour des obsèques. Thomas et David seront en formation CACES R482 Engins de chantier (tractopelle) à Contrôle Levage les 11/12 et 13 avril à Sainte-Gemme. Florian est en congés du 11 au 17 avril inclus.

Sur Villars les Bois, Fabrice BARUSSEAU va employer l'entreprise GRAIZEAU de Matha pour procéder en mai au débernage de la commune à la mini-pelle pour 80 € de l'heure. En effet, il trouve que l'entreprise JAGUENAUD habituellement sollicitée pour ces travaux a tendance à abîmer les bords de route. Cet essai servira de test aux autres communes.

#### **4- Questions diverses :**

Philippe CHASSERIEAU a assisté à l'assemblée générale de SDV 17 et en a rapporté un catalogue proposant, outre la vente de matériaux de revêtement de chaussée, des prestations intéressantes de location de matériel.

Patrick ROUDIER se fait le porte-parole de Jean-Paul qui s'inquiète du montant élevé de la prévoyance « Maintien de salaire ». En effet, celui-ci est basé sur un pourcentage (2.09) calculé sur le salaire brut.

De plus, il déplore l'état des chaussures de Jean-Paul achetées chez SOMADIS il y a seulement 4 mois. Il serait bon de lancer un appel d'offres vers différents fournisseurs de vêtements et chaussures de travail pour mieux équiper nos agents techniques.

Fabrice BARUSSEAU demande aux délégués des communes de Migron et du Seure s'ils ont un référent communal « Sécurité » compétent en manipulation d'extincteurs exigé par le SDIS. Migron répond OUI, Le Seure doit vérifier.

Une formation est proposée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers ; ce référent pourrait être l'agent amené à faire l'état des lieux de la salle des fêtes et à expliquer aux locataires le maniement des extincteurs en cas de début d'incendie.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 3 mai 2023  
à 19h00 à la mairie du Seure.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19 h 30 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Patrick ROUDIER

Les Membres du comité syndical,

Robert CHALIFOUR

Éric BUINIER

Sylvie CHURLAUD

Philippe CHASSERIEAU

Agnès POTTIER

Fabrice BARUSSEAU

Dominique FAYS